



Demander une bourse : 3 étapes

15 janvier - 30 avril
2010

ETAPE 1 : Je présente une demande de bourse

- **Entre le 15 janvier et le 30 avril 2010**, je constitue un Dossier Social Etudiant sur Internet :
- Je me connecte sur **le site internet du CROUS** de l'académie dans laquelle j'étudie. Les sites des CROUS sont également accessibles via le portail : www.cnous.fr
 - Je prépare ma connexion en notant mon **n° BEA** (sur la confirmation du Bac) **ou INE** (sur ma carte d'étudiant) et le chiffre du **RBG** (revenu brut global) **sur l'avis fiscal 2008** de vos parents.
- Je lis attentivement les instructions, je formule **mes vœux d'études** (4 maximum) dans **les académies de mon choix**, et je complète les renseignements me concernant.
- A la fin de ma saisie, je note et je conserve mon **n° de dossier**, **mon code connexion** et **mon mot de passe**. Ceux-ci constituent la preuve de ma demande et me permettront d'effectuer le **suivi de mon dossier**.
- Dans les 3 semaines qui suivent ma connexion, le CROUS m'envoie en retour **un dossier papier** qui récapitule les informations que j'ai saisies. Je les vérifie en les complétant ou les modifiant si nécessaire. Puis je retourne sous huitaine mon dossier signé, avec les pièces justificatives demandées. Le CROUS concerné procède alors à l'instruction de mon dossier.

Dès l'instruction du
DSE effectuée

ETAPE 2 : Réception d'un avis conditionnel de bourse :

- Dès validation des informations fournies dans mon dossier, le CROUS m'envoie par courrier une **notification conditionnelle de bourse** indiquant (au verso) les décisions d'attribution ou de refus pour chacun de mes vœux d'études.

Juillet - août -
septembre 2010

ETAPE 3 : Présentation de mon avis conditionnel de bourse :

- **Lors de mon inscription** à l'Université ou dans un établissement d'enseignement supérieur, **je présente mon avis conditionnel de bourse** au bureau des inscriptions afin de prouver mon statut de boursier, **puis je le donne au bureau de gestion des boursiers avec un RIB pour la mise en paiement de ma bourse**.
 - Si je m'inscris dans un établissement situé dans une autre académie, je fournis à mon CROUS d'origine l'attestation d'inscription pour qu'il effectue à ma demande le transfert de mon DSE au CROUS destinataire.